



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## logement social

Question écrite n° 47163

### Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'État au logement sur la situation de certains fonds de solidarité logement (FSL). Le fonds de solidarité logement est un outil pour aider les familles en difficulté à se maintenir dans les lieux, faciliter leur accès au logement ou financer des mesures d'accompagnement social ou de garantie de loyer. À Tremblay-en-France, une très nette augmentation des demandes d'aides financières témoigne d'une forte précarisation de la population. Dans cette commune, l'augmentation des demandes par rapport à 2003 est la suivante : 57 % viennent de familles salariées ; 83 % d'allocataires du RMI ; 100 % de familles monoparentales ; 114 % de personnes isolées. Au mois de mai, étaient déjà consommés 95 % de la ligne budgétaire « prêt », baissée de 21 % sans explication de l'État au profit de l'enveloppe « subvention ». Cette ligne est aujourd'hui épuisée. Si la tendance du premier semestre 2004 se poursuit, le nombre des demandeurs sera multiplié par deux en un an sans possibilité pour le centre communal d'action sociale de proposer des solutions appropriées. Cette tendance n'est pas propre à la ville de Tremblay-en-France. Elle est générale au plan départemental. L'accroissement des montants demandés et du montant de l'endettement locatif global est un autre constat préoccupant des services sociaux. Nombre de villes risquent donc de ne plus être en mesure de répondre aux situations d'urgence et de détresse sociale. Le Gouvernement affirme pourtant avoir fait de la cohésion sociale l'une de ses priorités. Il lui demande quelles mesures d'urgence ont été prévues pour aider les Fonds de solidarité logement à assurer leurs missions. Il souhaite savoir quelles sont les dispositions spécifiques du plan de cohésion sociale en faveur de l'aide au logement des personnes en difficulté.

### Texte de la réponse

Le FSL de Seine-Saint-Denis a bénéficié en 2002 et 2003 de dotations de l'État égales à 3 060 000 euros et 3 062 000 euros, montants supérieurs à ceux des années antérieures. En 2004, l'effort s'est encore amplifié. Sur la base de critères socio-démographiques objectifs, le FSL de Seine-Saint-Denis s'est vu notifier au titre de 2004, dès janvier, une dotation en hausse de 8 % par rapport à la dotation 2003. De plus, pour répondre aux besoins constatés, il a bénéficié d'un complément en octobre 2004, ce qui a permis de porter la dotation de l'État au FSL de Seine-Saint-Denis pour l'année 2004 à 3 508 000 EUR, soit une hausse de 14,5 % par rapport à la meilleure des dotations antérieures, significative dans un contexte de rigueur budgétaire. L'attention que le Gouvernement porte au logement des personnes défavorisées trouve notamment son expression dans le plan de cohésion sociale en faveur duquel une loi de programmation vient d'être votée par le Parlement. Ce plan comporte un volet logement important destiné à résoudre la crise du logement : augmenter la production de logements sociaux en garantissant les financements de l'État dans une loi de programmation qui prévoit la production de 500 000 logements en cinq ans, le développement de l'offre de logements du parc locatif privé à loyers maîtrisés (20 000 logements à cinq ans) et la remise sur le marché de logements vacants grâce aux aides de l'ANAH, ainsi que le renforcement et l'amélioration de l'accueil et de l'hébergement d'urgence en portant la capacité globale du dispositif d'accueil à 100 000 places.

## Données clés

**Auteur** : [M. François Asensi](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (11<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 47163

**Rubrique** : Logement

**Ministère interrogé** : logement

**Ministère attributaire** : logement et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 septembre 2004, page 7253

**Réponse publiée le** : 22 mars 2005, page 3052